



**Recommandation 58 (1950)**

## **Etablissement d'un programme radiophonique européen**

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

se félicite de l'approbation donnée par le Comité des Ministres au rapport formulé par les experts culturels,

recommande qu'en dehors des mesures proposées par les experts pour encourager les émissions radiophoniques sur l'idée européenne, les Etats membres soient invités à octroyer dix minutes par semaine, soit aux programmes nationaux consacrés à ce thème, soit aux programmes relayés par le câble des studios du Conseil de l'Europe à Strasbourg, émissions qui seront désignées sous le titre «La Voix de l'Europe » et annoncées par le même indicatif.

Voir Doc. AS (2) 147, Rapport.

